



for a living planet



C'est le pied!

Règlement de l'appel à projets



Fonds destiné à l'appel à projets

Un fonds destiné à l'appel à projets est lié à la campagne *C'est le pied!*

Les classes qui auront participé activement à « *C'est le pied!* » peuvent déposer leur propre projet pour réduire encore davantage l'empreinte de leur classe/école. Les projets les plus intéressants et originaux seront financés, avec un maximum de **2.500 euros** par projet.

Les projets peuvent être envoyés **jusqu'au 31 mai 2010**.

Découvrez les projets ayant obtenu un financement lors de l'appel à projets 2008-2009 sur www.wwf.be/cestlepie.be sous l'onglet « Appel à projets »..

Règlement

Qui peut déposer un projet?

Tout « groupe » d'élèves, sous la direction d'au moins un enseignant, peut soumettre un dossier. Il peut s'agir ici d'un groupe composé d'une classe, de plusieurs classes ou même d'un groupe inter-classes travaillant sur l'environnement.

Une condition importante pour pouvoir déposer un projet est d'avoir travaillé activement dans le cadre de la campagne «*C'est le pied!*». C'est-à-dire que le groupe devra avoir calculé son empreinte et s'être enregistré en ligne, qu'il aura entrepris des actions pour réduire son empreinte et qu'un compte-rendu de ces actions aura été mis en ligne sur le blog. Lors de la sélection des projets, on attribuera également des points pour la manière dont le blog aura été tenu.

Au sein d'une même école, il peut y avoir plusieurs groupes qui, chacun, présentent un ou plusieurs projets. Mais, étant donné qu'un des critères de sélection est de travailler en interaction avec d'autres classes ou degrés, cela vaut évidemment la peine que plusieurs classes déposent ensemble un même projet.

Critères de sélection

Le projet aura d'autant plus de chances d'être sélectionné, qu'il répondra à un plus grand nombre de ces critères. Veillez à ce que, dans la proposition de projet, il soit suffisamment tenu compte des critères de sélection.

- Réduire l'empreinte écologique de la classe ou de l'école
- Participation active des élèves à l'élaboration et l'exécution du projet
- En retirer un intérêt éducatif
- Briller par sa créativité et/ou son originalité
- Travailler en interaction avec d'autres classes, branches, degrés ou même (pourquoi pas) avec d'autres écoles
- Se doter d'un budget réaliste et d'un timing réalisable

En plus de ces critères, il sera attribué des points pour la manière dont le blog aura été tenu sur la « fiche-classe ».

Procédure de sélection

- Les projets doivent être déposés pour le **31 mai 2010** au plus tard. Ceci ce fait par l'envoi (par la poste ou par email) du formulaire d'inscription. Vous recevez un email de confirmation lorsque le formulaire d'inscription est bien arrivé chez nous.
- Un jury d'experts sélectionne parmi les envois les projets gagnants qui seront financés. Les projets qui correspondent le mieux aux critères de sélection auront le plus de chances d'être sélectionnés.
- Dans la plupart des cas, la sélection se déroulera en deux étapes. A savoir, une présélection par des scientifiques du WWF et d'Ecolife et ensuite la sélection des gagnants par le jury au complet.
- Les projets gagnants seront proclamés en juin 2010 et seront également communiqués à la presse.

Le WWF se réserve le droit, en cas d'envois de qualité insatisfaisante (sur base des critères de sélection), de ne pas distribuer l'entièreté du fonds destiné à l'appel à projets.

Le règlement peut également, dans l'intérêt du concours, être modifié. Les classes participant à *C'est le pied !* seront tenues au courant des éventuelles modifications.

Que se passe-t-il si votre projet est sélectionné?

- Si votre projet est sélectionné, vous recevez un courrier vous informant du montant maximum que vous allez recevoir pour votre projet. Vous recevez également une convention à signer dans laquelle figurent tous les détails.
- 50% du montant est immédiatement versé, après signature de la convention, sur le compte de l'école. Vous recevrez le solde tout au long de l'exécution du projet, sur base de l'introduction des notes de frais. Les projets doivent être entièrement réalisés pour la fin de l'année scolaire 2010-2011.
- Tenez-nous au courant d'amusantes anecdotes rencontrées pendant l'exécution du projet. Si possible, nous viendrons volontiers y jeter un oeil.
- A la fin du projet, faites-nous un rapport de synthèse de la réalisation de celui-ci et un relevé des notes de frais et factures. Sur base de celui-ci, nous ferons le décompte final.

Quelques questions souvent posées

• **Le projet doit-il être réalisé par la classe/le groupe qui l'a introduit?**

Il est possible qu'un projet réalisé durant l'année scolaire 2010-2011 le soit par un(e) autre groupe/classe. Il faut indiquer dans la proposition de projet par quelle(s) classe(s) celui-ci sera réellement exécuté.

• **Peut-on introduire un projet dont le budget serait supérieur à 2.500 euros?**

C'est possible. Mais le montant maximum que nous vous offrons est de 2.500 euros. Si la direction ou des tiers sont d'accord de payer le surplus de frais, vous pouvez introduire un projet dépassant les 2.500 euros.

• **Et si le projet s'avère finalement plus onéreux que prévu initialement?**



Vous ne pouvez pas recevoir plus pour votre projet que le maximum qui lui a été alloué. Si le projet dépasse ce maximum, l'école devra elle-même suppléer la différence.

- **Et si le projet s'avère finalement moins onéreux que prévu initialement?**

Toutes les dépenses doivent être justifiées par des notes de frais. Seules celle-ci seront ensuite remboursées. Gardez donc précieusement toutes vos notes de frais et factures! Si le projet est inférieur au montant prévu initialement, vous ne recevrez donc pas le montant maximum alloué au projet, mais bien le montant à concurrence des justificatifs. Si celui-ci est inférieur aux 50% déjà reçus, vous pourriez devoir rembourser le trop perçu.

- **Peut-on modifier un projet après qu'il ait été approuvé?**

Oui, il est possible, pour diverses raisons, de modifier un projet ; mais ne déviez pas de l'objectif principal fixé et ne manquez pas de signaler au WWF les modifications importantes. Il est aussi possible qu'un autre collègue que celui qui a initié le projet le reprenne en cours d'exécution (par ex. pour cause de maladie, d'autre attribution ...). Faites-le néanmoins savoir à temps au WWF.